

Image not found or type unknown



## Assurance auto , annulation permis

Par **WOLFI**, le **13/04/2011 à 11:08**

Bonjour, lors d'une annulation de permis, en date mai 2008 et sans récupération du dit permis, l'assurance m'est-elle toujours redevable à ce jour? merci d'avancernrnSuis-je toujours dans l'obligation de payer l'assurance?

Par **chaber**, le **13/04/2011 à 11:22**

bonjour, redevable de quoi?